

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 octobre 2016 sous la présidence de Madame DEZARNAUD Sylvie, Maire en exercice.

Présents : DEZARNAUD S - BOUVERET M (procuration de ALLIGIER JC) - BRUCHON D (procuration de BRUCHON D) - ARGOUD Y – DENOLLY M - OKOUMOUCHIAN G – ROUX G - BALLESTA P - PINGET M.C – ANTUNES N – POIPY L – COZ L – LAMBERT C

Absents (excusés) : FINAND F - ALLIGIER J.C.

POINT N°1 : URBANISME

1.1 : Demande de permis de construire

- ♦ EARL DUTOUR : abri de stockage

Situation : chemin de Beaurepaire

Avis favorable sous réserve de l'accord du propriétaire de la parcelle

1.2 : Déclaration préalable

- ♦ M. LLAMAS Benoit : piscine

Situation : 644, rue du loup

Avis favorable. Le traitement des eaux devra être géré sur la parcelle. Les règles applicables en matière de sécurité devront être mise en œuvre.

1.3 : Lotissements

- ♦ Un courrier sera adressé aux syndicats des lotissements ou aux propriétaires s'il n'existe pas de syndic, pour les informer de la rédaction d'un document commun relatif à la gestion des lotissements sur la commune.

1.4 : Plan local d'urbanisme

- ♦ Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les règles de mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée N°2 du PLU, pendant la période du 7 novembre au 7 décembre 2016, où il sera consultable en mairie ou sur le site internet de la commune.

POINT N°2 : PERSONNEL COMMUNAL

2.1 : Service technique

- ♦ Une employée est en arrêt maladie

- ♦ Deux employés ont demandé le renouvellement de leur mise en disponibilité.

Pour l'un d'eux, la demande de mise en disponibilité porte sur une troisième année consécutive. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Pour l'autre agent, la demande de mise en disponibilité porte sur une quatrième année consécutive. Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à

cette demande. La situation actuelle avec deux agents en disponibilité ne permet pas d'avoir une visibilité et une stabilité au niveau de la gestion du service technique et ne peut s'éterniser.

- ♦ Un point est fait sur le bilan annuel des travaux réalisés par le service technique. Il est constaté que beaucoup d'heures ont été consacrées à l'arrachage d'herbe.

2.2 : Service administratif

- ♦ Une réflexion est en cours concernant les travaux qui pourraient être confiés aux agents de l'agence postale, lorsqu'ils n'ont pas beaucoup de clients à accueillir, pour soulager les agents du secrétariat de mairie.

2.3 : Restauration scolaire

- ♦ Une personne supplémentaire est affectée au réfectoire de notre restaurant scolaire.

POINT N°3 : CULTURE - PATRIMOINE

3.1 : Eglise de Revel

- ♦ Les bancs ont été réinstallés ainsi que les tableaux. Il reste à poser, l'autel, les spots et les radiants.

3.2 : Toiture du logement impasse de l'église Notre Dame

- ♦ La commune a obtenu l'autorisation du Département pour attaquer les travaux. Le conseil municipal envisage de les différer au regard de l'arrivée de conditions climatiques défavorables. Une réunion de chantier reste programmée pour mercredi prochain. Les professionnels seront consultés pour cet éventuel report. M. CHANOZ du service du patrimoine au Département émet le souhait de la réalisation de la passe de toit le long de l'allée de l'église, et s'interroge sur la nécessité d'une ceinture en béton. Le conseil municipal considère qu'une passe de toit trop importante gênera l'accès des véhicules à l'église et que la ceinture en béton est nécessaire d'après les préconisations de l'architecte.

3.3 : Demande de stage

- ♦ Une étudiante en architecture est à la recherche d'un stage. Elle sera reçue pour connaître les conditions de ce stage pour le cas où elle pourrait être accueillie pour une mission concernant notre commune.

POINT N°4 : BATIMENTS

4.1 : Cuisine centrale

- ♦ Le conseil municipal valide la commande de petit matériel pour la cuisine, pour un montant de 1.287,99 € HT.

4.2 : Groupe scolaire

- ♦ Un volet roulant sera changé : coût 779 € HT.

POINT N°5 : FINANCES

5.1 : Point sur les travaux

♦ Un point est fait sur les travaux réalisés en cours d'année. L'entreprise MARCHAND a été retenue pour la réalisation des travaux d'assainissement et d'adduction d'eau dans une partie du bourg de Revel. Le coût de la réfection de ces réseaux est inférieur au prévisionnel.

5.2 : Agence postale

♦ Les travaux sont terminés et la demande d'aide va pouvoir être déposée auprès de la poste.

POINT N°6 : ENVIRONNEMENT

6.1 : Projet de panneaux photovoltaïques au local technique

♦ La demande auprès d'EDF a été faite.
♦ La déclaration préalable aux travaux a été déposée.
♦ Des travaux sont à programmer avec le syndicat de voirie pour la réalisation d'une tranchée de la route des écoliers jusqu'au local technique.

POINT N°7 : TOURISME

7.1 : Gens de Barbarin

♦ L'association a tenu son assemblée générale. Les présents ont pu constater l'activité de Gens de Barbarin qui permet de faire connaître le château de Barbarin jusqu'au niveau régional.

7.2 : Valorisation du tourisme communal

♦ La possibilité de prendre contact avec un étudiant en master 2 mise en œuvre du tourisme rural est évoquée pour valoriser le patrimoine communal.

POINT N°8 : VOIRIE

8.1 : Cheminement piétonnier du croton

♦ Les travaux sont terminés pour la partie cheminement avec un bon retour des personnes qui ont emprunté ce nouvel équipement. L'éclairage devrait être installé très prochainement.

8.2 : Aménagement du parking du cimetière de Revel

♦ Une subvention de 10.668 € est validée par le Département pour les travaux d'aménagement du parking du cimetière de Revel et des allées intérieures estimés à 30.479 € HT. La mise en place d'un éclairage équipé de lampes led est envisageable.

8.3 : Aménagement sécuritaire route de Pisieu

♦ M. COZ présente un projet d'aménagement sécuritaire route de Pisieu avec un système d'écluses. Ce projet sera probablement mis en œuvre, dans un premier temps à titre expérimental, l'investissement n'étant pas élevé.

8.4 : Entrée du bourg de Tourdan

- ♦ Un accident est survenu à l'entrée du bourg de Tourdan, côté Est. Une réflexion devra être menée concernant le traitement de secteur où la chaussée se rétrécit.

8.5 : Aménagement de la voirie place de Tourdan

- ♦ Une convention sous mandat sera signée avec la communauté de communes, qui a fait l'avance du financement des travaux, afin de pouvoir lui rembourser la partie à la charge de la commune.

POINT N°9 : INTERCOMMUNALITE

9.1 : Demande de garantie d'emprunt pour les logements sociaux

- ♦ Le Département se désengage au niveau des garanties d'emprunt pour les logements sociaux, et privilégie les logements très sociaux.
Il est demandé par la communauté de communes que les communes prennent à leur charge ces garanties d'emprunt. Le conseil municipal n'est pas favorable à cette demande considérant que les logements sociaux sont de la compétence de la communauté de communes, et souhaiteraient également connaître le fonctionnement dans les communautés de communes voisines, notamment celle du pays Roussillonnais. De plus, la CCTB avait elle-même voté une garantie d'emprunt.

9.2 : Conseil communautaire du 26 septembre 2016

Points abordés

- ♦ Finances
 - Admission en non valeur – imprimerie Ronjat
 - Admission en non valeur – auberge de Pisieu
 - Evolution de la Tascom
 - Décision modificative N°1
- ♦ Environnement
 - Admission en non valeur – redevance ordures ménagères
- ♦ Activités économiques
 - ZA des rivoires à Cour et Buis – acquisition terrain pour la voirie – régularisation
 - ZA des blâches à Jarcieu – convention de servitude dans le cadre de la vente MCS
- ♦ Habitat - logement
 - Règles de garantie d'emprunt pour les logements sociaux
 - Dossier de subvention FART
- ♦ Petite enfance – enfance - jeunesse
 - SIVARES / OVIV
- ♦ Culture - patrimoine
 - renouvellement de la convention avec MC2
 - poursuite de la convention d'éducation artistique aux Arts et à la Culture
- ♦ Services publics
 - Maison de santé pluriprofessionnelle – servitude de passage
 - Maison de santé pluriprofessionnelle – compromis de vente – acquisition foncière terrain Sarrazin
- ♦ Administration générale
 - EPORA – répartition de la participation à la réalisation de l'étude de faisabilité

- convention de mutualisation du centre technique
- charte des Bonnevaux – demande de remboursement 2015
- charte des Bonnevaux – modification de la convention de gouvernance
- charte des Bonnevaux – convention 2016/2017 avec Créabois pour l'accompagnement des acteurs de la filière bois
- charte des Bonnevaux – convention 2016 avec le centre régionale de la propriété forestière Rhône-Alpes
- charte des Bonnevaux – étude vers une desserte connue, multifonctionnelle et entretenue
- dissolution du syndicat mixte du pays de Bièvre Valloire
- SEDI – désignation d'un délégué titulaire – modification
- demande de participation financière de la CCTB à l'association « le tacot »
- demande de partenariat CCTB / AGEDEN
- conservatoire d'espaces naturels Isère avenir – adhésion 2016
- subvention du RASED
- ♦ Information sur les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations du conseil communautaire
- ♦ Fusion – mise en place des outils de concertation et de négociation avec la CCPR

POINT N°10 DIVERS

10.1 : Local ACCA

- ♦ La commune travaille en collaboration avec l'ACCA pour la création d'un local type « cabane des chasseurs » où les chasseurs pourraient se réunir.

10.2 : Contournement ferroviaire

- ♦ Le dossier du contournement ferroviaire de l'agglomération Lyonnaise redevient d'actualité et est suivi avec attention par l'association ALTFER.

Le Maire
Sylvie DEZARNAUD